Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Femmes-hommes : Egalité salariale, on recule encore !

En France, compte tenu des écarts de salaires entre les femmes et les hommes, celles-ci travailleront gratuitement à partir du 3 novembre 2021 à 9h22.
Non seulement l'égalité salariale n'avance pas mais elle recule !

Alors que l'Index de l'égalité professionnelle existe depuis 2019, la CFDT demande une évaluation partagée de sa mise en œuvre. Pour répondre aux objectifs annoncés lors de sa mise en place, celui-ci doit évoluer. Il doit s'appliquer aux fonctions publiques et le seuil de 75 points doit être relevé : les femmes ne peuvent pas être les égales des hommes « à 75% ». L'égalité c'est 100% !

Selon l'INSEE, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes en France métropolitaine en équivalent temps plein est de 17%. Deux tiers de cet écart sont liés à l'emploi occupé, les femmes et les hommes ne travaillant pas dans les mêmes secteurs.

La CFDT revendique la revalorisation effective des métiers majoritairement occupés par des femmes. Pour beaucoup il s'agit des métiers dits de la 2ème ligne, dont on parle beaucoup mais pour lesquels une revalorisation salariale tarde à venir.

Sur ce sujet, la CFDT exprime son incompréhension de voir le Sénat détricoter le projet de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle voté à l'unanimité par les députés. La commission des affaires sociales du Sénat a notamment supprimé l'article prévoyant la remise par le gouvernement d'un rapport qui *« précise l'échelle de rémunération moyenne des différents emplois regroupés par catégorie socio-professionnelle et répartis par sexe, analyse les éventuels écarts entre professions occupées majoritairement par des femmes ou des hommes et formule des recommandations pour y remédier ».*

Pour la CFDT, la publication d'un tel rapport, serait de nature à faire enfin avancer l'application du principe de salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cet article du projet de loi va dans le sens de la proposition de directive européenne *« visant à renforcer l'application du principe de l'égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de valeur égale entre hommes et femmes »* que la CFDT soutient.

communiqué de presse n°56 de Béatrice Lestic, secrétaire nationale de la CFDT, intitulé **: "égalité salariale, on recule encore!"**

égalité pro
Documents
Femmes-hommes Egalité salariale, on recule encore !